

74 - Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. LES GUNNERS CUSSET-VICHY. Siège social: bowling Sud-Allier, 4, rue Ampère, 03300 Cusset. Date de la déclaration: 15 juin 2000.

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Créations

75 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. ASSOCIATION CORPORATIVE DES EXPLOITANTS DE CAMPINGS DE LA COMMUNE DE GÉROUX-LES-BAINS, CAMPING 2000. Objet: regrouper les professionnels des campings de la commune de Géroux afin d'être mieux représentés auprès de la commune. Siège social: camping des Cygnes, 04500 Géroux-les-Bains. Date de la déclaration: 30 mai 2000.

76 - Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. BOIS DE PROVENCE. Objet: participer à l'implantation de la gestion des forêts provençales, tout en garantissant la qualité sylvicole et environnementale des opérations forestières, pour augmenter significativement la récolte de bois. Siège social: chez M. Tron (Rémi), La Combe, 04230 Mallesfougasse-Auges. Date de la déclaration: 31 mai 2000.

77 - Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. ASSOCIATION CHABANNAISE POUR LA QUALITÉ DE VIE. Objet: protection de la nature et de l'environnement; défense concernant la mise en valeur du patrimoine; protection contre les nuisances diverses. Siège social: mairie, 04200 Châteauneuf-Val-Saint-Donat. Date de la déclaration: 5 juin 2000.

78 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. EMPREINTE. Objet: coordination et promotion des activités des accompagnateurs en montagne agréés par la réserve géologique de Haute-Provence. Siège social: chez M. Fouchier, Surville, 04140 Selonnet. Date de la déclaration: 5 juin 2000.

79 - Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. PAYS DU SISTERONNAIS. Objet: établir la charte du pays du Sisteronnais; créer un conseil de développement; animer les actions et rechercher les moyens qui concourent au développement du pays du Sisteronnais. Siège social: mairie, 04200 Sisteron. Date de la déclaration: 6 juin 2000.

80 - Déclaration à la sous-préfecture de Barcelonnette. EVEN*UBAYE. Objet: organisation, pilotage et gestion humaine, matérielle et financière de tout événement ou manifestation à caractère sportif, dans la vallée de l'Ubaye, ainsi que toutes activités annexes ou connexes ou complémentaires. Siège social: communauté de communes vallée de l'Ubaye, 4, avenue des Trois-Frères-Arnaud, 04400 Barcelonnette. Date de la déclaration: 8 juin 2000.

Rectificatifs relatifs aux créations

81 - Déclaration à la sous-préfecture de Barcelonnette. VIVRE JEUNE A JAUSIERS. Objet: répondre aux besoins et attentes des jeunes de Jausiers de six à dix-huit ans en dehors des heures où ceux-ci ont des obligations liées à l'enseignement scolaire. Siège social: maison des jeunes, La Raine des Alpes, 04880 Jausiers. Date de la déclaration: 18 février 2000.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 47, parue au Journal officiel n° 15, du 6 avril 2000, page 1633.)

Modifications

82 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. ASSOCIATION LA MAISON DE L'HARMONY. Nouvel objet: mise en place et gestion d'un lieu d'accueil, d'échange, d'orientation, destiné à un public bénéficiaire du R.M.I. ou en grande difficulté. Siège social: pôle social, 18, rue Aubin, 04000 Digne-les-Bains. Date de la déclaration: 17 mai 2000.

83 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. ASSOCIATION LA CLAPPE. Siège social: 1, rue Firmin-Guichard, 04000 Digne-les-Bains. Transféré; nouvelle adresse: lieu-dit La Clappe, 04330 Chaudon-Norante. Date de la déclaration: 22 mai 2000.

84 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. PROMOSPORT AUTO 04. Nouvel objet: promouvoir le sport automobile dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

aider ceux de ses membres qui souhaitent faire de la compétition automobile, sur le plan technique, financier, publicitaire. Siège social: 13, rue Notre-Dame-la-Belle, 04000 Digne-les-Bains. Transféré; nouvelle adresse: chez M. Alias (Pierre), Le Clos de Jalme, 04420 Marcoux. Date de la déclaration: 5 juin 2000.

Rectificatifs relatifs aux modifications

85 - Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. Ancien titre: MAHA MUNI. Nouveau titre: MAHA MUNI LE ROCHER DE LA BAUME. Siège social: 29, rue du Roi-de-Sicile, 73004 Paris. Transféré; nouvelle adresse: Le Rocher de la Baume, 04260 La Rochette. Date de la déclaration: 25 avril 2000.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 88, parue au Journal officiel n° 20, du 13 mai 2000, page 2255.)

Dissolutions

86 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. PICADILLY SCHOLI. Siège social: 7, rue Alphonse-Richard, 04000 Digne-les-Bains. Date de la déclaration: 5 mai 2000.

87 - Déclaration à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. TENNIS-CLUB BARREMOIS. Siège social: maison de la culture, 04330 Barrême. Date de la déclaration: 21 mai 2000.

05 - HAUTES-ALPES

Créations

88 - Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. COMITE DU SOU DES ECOLES DU MONETIER-LES-BAINS. Objet: développer les activités extra-scolaires des élèves. Siège social: 05220 Le Monétier-les-Bains. Date de la déclaration: 6 juin 2000.

Rectificatifs relatifs aux créations

89 - Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. THE BLAC-KOUT. Objet: rassembler et fédérer les jeunes du village d'Aiguilles; organiser des animations sportives, festives sur la commune et la gestion d'une salle mise à disposition par la commune pour les jeunes du village. Siège social: place Jean-Léa, 05470 Aiguilles. Date de la déclaration: 11 avril 2000.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 62, parue au Journal officiel n° 20, du 13 mai 2000, page 2254.)

90 - Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. ASSOCIATION « PRO-VARS ». Objet: promotion de la gestion écologique dans l'environnement et la défense de la qualité de la vie sur l'ensemble de la commune de Vars (Hautes-Alpes), ainsi que de la sauvegarde de son patrimoine. Siège social: résidence Centre Vars, 05560 Vars. Date de la déclaration: 13 avril 2000.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 63, parue au Journal officiel n° 20, du 13 mai 2000, page 2254.)

Modifications

91 - Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. Ancien titre: ASSOCIATION DES ANCIENS PARAS DU GUILLESTROIS. Nouveau titre: AMICALE DES PARAS DU GUILLESTROIS. Siège social: le Pub, 05600 Guillemet. Transféré; nouvelle adresse: 05600 Eyglunet. Date de la déclaration: 29 mai 2000.

Rectificatifs relatifs aux modifications

92 - Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE SKI DE FOND DE LA VAL-LOUISE (A.I.S.F.V.). Nouvel objet: l'A.I.S.F.V. devient partenaire du Sivoim de l'Argentières-La Besée et nouveau naire du Sivoim de l'Argentières-La Besée et développeur le ski de fond et toutes autres activités nordiques; représenter, à sa demande, le président du Sivoim dans les diverses instances locales, départementales. Siège social: mairie, 05250 Val-loise. Date de la déclaration: 1^{er} mars 2000.

(Cette insertion rectifie l'annonce n° 60, parue au Journal officiel n° 14, du 1^{er} avril 2000, page 1514.)

06 - ALPES-MARITIMES

Créations

93 - Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. RELAIS DES ASSOCIATIONS DES PAYS EUROPEENS (06), ANTENNE DE NICE. Objet: aide et soutien à toutes associa-

**S O U S P R E F E C T U R E
D E
F O R C A L Q U I E R**

Bureau des Associations
Affaire suivie par : Michèle Moutte

Référence à rappeler :
Tél : 04-92-75-75-00

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'Association n° 0044003488**

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de Forcalquier

Donne récépissé M. BRUNO LAGIER, Président
demeurant

05300 BARRET-LE-BAS

d'une déclaration en date du 23 octobre 2007 faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s):
STATUTS
BUREAU

décision prise lors de: ASSEMBLEE GENERALE du 28 septembre 2007

dans l'association dénommée

PAYS SISTERONNAIS BUECH

créée le 6 juin 2000

dont le siège social est situé **MAIRIE
04200 SISTERON**

Forcalquier, le 21 novembre 2007

Le Sous-Préfet
Pour le Sous-Préfet
d'Administration Générale
La Secrétaire Générale


Joëlle LIEUTIER

Extrait de la loi du 1er juillet 1901 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Les modifications statutaires qui porteront sur un changement de titre, de but ou de siège social, devront en outre, faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois au moyen d'un imprimé à retirer à la Préfecture.

Le défaut d'insertion au Journal Officiel entraîne la nullité des modifications. Indépendamment de cette nullité des modifications, il pourra être prononcé à la charge de ceux qui ont contrevenu aux dispositions qui précèdent, une amende dont le montant est prévu à l'article 8 de la loi du 1er juillet 1901.